

## Rapport de réunion du conseil communal du 28.10.2020

**Présents** : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, Claude COURTOIS, conseillers.

**Excusé(e)** : néant

### Séance publique

#### Point 1 : Correspondance

Le bourgmestre salue tout le monde, y compris le garde-forestier M. d'Orazio qui va présenter le plan de gestion forêt communale – exercice 2021.

A partir de lundi les services de l'administration communale fonctionneront de nouveau sur rendez-vous à cause de la pandémie sanitaire. De même, il n'y aura pas de fête pour les personnes âgées cette année, mais la commune offre à chaque habitant au-dessus de 60 ans un bon de consommation à utiliser chez un de nos commerçants locaux.

Concernant le cimetière forestier intercommunal nous avons bien avancé dans la matière ; jusque fin d'année 2020 nous en discuterons dans un des prochains conseils communaux.

Le maire explique que malheureusement dû au chantier de la nouvelle commune la route sera souillée pendant une semaine et demie mais c'est inévitable.

Il communique d'ores et déjà les dates pour les prochains conseils communaux : le 25.11.20, le 9.12.20 à partir de 15h discussion du nouveau PAG, le 16.12.20 présentation du budget, le 23.12.20 vote du budget.

Finalement il souligne qu'il faudra encore ajouter sur l'ordre du jour d'aujourd'hui deux urgences : 1) Règlement temporaire d'urgence de circulation chantier Robert Schuman-Strooss et 2) Décision quant à un droit de préemption. Il demande si tous les conseillers sont d'accord avec la demande : vote unanime.

#### Point 2 : Questions écrites au collège échevinal

##### Questions émanant de la CSV

##### Internetsite a mobil APP vun der Gemeng

Dir hutt am leschte Gemengerot vum 30. September ugekennegt, dass un engem neien Internetsite vun der Gemeng geschafft gett. D'CSV begreisst des Initiativ. En Vue vun enger moderner, transparenter an oppener Adrnistratioun ass dest e wichtege Bestanddeel fir den Dengscht um Bierger weider ze verbessern.

An desem Kontext hatte mir folgend Froen:

1. Wéi sinn d'Noterzuelen vum aktuelle Site a vun der aktueller App? Wéi eng Funktiounen ginn am meeschte genotzt? Wei oft gëtt de Video vum Gemengerot an der Moyenne gekuckt?

2. Wéivill administrativ Démarchen ginn an der Moyenne online gemaach? Huet de Confinement eng Répercussioun op dës Zuele gehaat a wa jo, wei eng?
3. Kéinte mer d'Statistiken vun 2019 an 2020 zu der Notzung vum Site a vun der App kréien fir eis kënnen e bessert Bild ze maachen wei eng Funktiounen respektiv Beräicher wéi oft genotzt ginn a wéi d'Entwécklung an deenen 2 leschte Joer ass?
4. Kënn dir eis schonns weider Detailer zum neien Internetsite ginn? Wei eng Ännerungen respektiv Neierunge si geplangt?
5. Ass geplangt d'Awunner aus eiser Gemeng bei den Aarbechten um neie Site mat anzebannen (Ëmfro, Aarbechtsgruppen, ...)?
6. Ass geplangt déi eenzel Gemengerot-Fraktiounen mat anzebannen?
7. Déi aktuell mobil App ass kloer verbesserungswürdeg. Ass virgesinn eng verbessert mobil App mat dem neien Internetsite ze lanceieren? Falls jo, wéi eng Verbesserungen sinn hei virgesinn?

La réponse du bourgmestre est la suivante : jadis on avait un compteur pour recenser les gens qui ont consulté un site internet. Aujourd'hui à cause de la protection des données ce n'est plus permis. Ergo, le collègue échevinal n'est pas en mesure de communiquer le nombre de personnes qui visitent notre page internet puisque le syndicat SIGI qui gère le site ne nous divulgue pas ces données. On ne peut pas non plus savoir le nombre de documents qui sont demandés en ligne par les habitants, car ces documents sont commandés via Guichet.lu et MaCommune.lu et nous n'avons pas accès à ces chiffres. Cependant, nos collaborateurs ont déjà révélé que le nombre d'appels téléphoniques a significativement augmenté.

Point de vue nouveau site internet, monsieur Beissel est en mesure d'informer les conseillers que le syndicat SIGI a proposé 3 variantes comme nouveau programme et la commune a choisi « Wordpress ». Ce programme semble être plus facile à gérer pour tous.

Le bourgmestre fait remarquer que nous attendrons le lancement de notre nouveau site internet pour mettre à jour l'application mobile de Frisange.

Il souligne que dorénavant il y aura de plus en plus d'informations sur le site internet ; déjà à l'heure actuelle on peut suivre en ligne l'avancement de nos 2 grands chantiers.

Le conseiller Courtois insiste sur la question, si les citoyens sont consultés à participer activement à la conception du site internet. Le bourgmestre affirme cela : via la page Facebook et l'adresse email [info@frisange.lu](mailto:info@frisange.lu).

### [Kaf vum Haus Marnach zu Uespelt](#)

Eisen Informatiounen no hätt de Staat sollen de Kaf vun dem fréieren Haus Marnach zou Uespelt mat engem Subside ënnerstëtzen. Dat war deemools Enn vum leschte Joerhonnert, wéi deen Deel vun der Péiter vun Uespelt Strooss nei gemaach gi war, sou tëscht Ponts & Chaussées an der Gemeng beschwat ginn.

Dëse Subside ass awer ni vum Staat ausbezuelt ginn. An engem Bréif aus dem Januar 2015 schreift den Direkter vum Ponts & Chaussées vun engem Montant vu € 66.825,89, wou der Gemeng zou steet.

1. Kënn Dir dësen Dossier?
2. Ass hei e Suivi gemaach ginn?
3. Firwat sinn déi Suen ni an de Budget ageschriwwen ginn?

Le bourgmestre fait remarquer qu'il n'a pas trouvé dans nos archives une telle promesse de la part de Ponts-et-Chaussées que l'Etat participera aux frais occasionnés par la démolition de ladite maison.

Le conseiller Arend cite un passage d'une lettre de Ponts-et-Chaussées adressée dans le temps à la commune. Le bourgmestre lui réplique qu'il s'agit d'une proposition, pas d'une promesse ! En 2004 le décompte de la démolition de cette maison a été votée par le conseil communal et nulle part une promesse de paiement est trouvable parmi les papiers.

Monsieur Arend insiste et demande si on laisse alors tomber notre demande de subside ?

Le bourgmestre répond qu'il ne voit guère de chance de toucher un subside dans cette affaire prescrite. Comment veut-on recevoir encore aujourd'hui de l'argent du Gouvernement si le bourgmestre d'antan n'a pas eu de succès ?

### **Point 3 : Approbation plan de gestion forêt communale – exercice 2021**

Monsieur Beissel passe la parole à M. d'Orazio pour présenter le plan de gestion forêt communale pour l'exercice 2021.

Le forestier, monsieur Georges d'Orazio, donne des explications en détail concernant le tableau distribué aux membres du conseil communal du point de vue ce qui a été réalisé l'année dernière et quels projets sont prévus pour l'avenir. Le tableau montre un investissement de 64.300€ contre un revenu de 18.925€ seulement, ce qui nous fait un déficit de 45.375€.

Les 3 dernières années ont été très stressant pour tous les bois à cause du climat selon monsieur d'Orazio. Il regrette aussi qu'au début du confinement, au printemps, malheureusement beaucoup de déchets ont été déposés par les gens dans les forêts. La chenille processionnaire nous fait d'année en année plus de problèmes. Dans le « Kannerbësch » vont être plantés aussi des arbres de Noël dorénavant. Un projet de plus grande envergure est prévu bientôt dans la forêt « am Seitert » pour l'étang qui y est présent.

Finalement monsieur d'Orazio tient à remercier la commune pour la bonne coopération et l'intérêt qu'on porte au travail des forestiers.

Le maire lui remercie également et va faire suivre les éloges aux ouvriers communaux.

Le conseiller Gaffinet salue la mise en bon état du parcours de fitness et pose encore la question suivante : est-ce que le cimetière forestier est terminé ainsi comme il se présente ? Le forestier l'informe qu'une plaquette avec le nom du défunt sera encore réalisée pour l'apposer à un mur de souvenir. Il montre le modèle qu'il a apporté aux conseillers. Il va faire réaliser 3 modèles différents pour en choisir un comme modèle standard.

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le plan de gestion forêt communale-exercice 2021.

### **Point 4 : Approbation Epargne Scolaire 2020/2021**

Le bourgmestre fait savoir que le collège échevinal a décidé de répéter la participation encore une fois cette année, mais que pour l'année à venir on trouvera autre chose.

Vote : unanime.

### **Point 5 : Approbation conventions Anne asbl**

Monsieur Beissel demande si les conseillers sont d'accord d'approuver les conventions Pedibus 2020/2021 avec les associations suivantes :

Aspelt Gym Academy ; LASEP ; Zumba kids ; Ecole de Musique UGDA ; FC Red Boys Aspelt.

Vote unanime.

### **Point 6 : Nomination membre commission scolaire**

Suite à la démission de madame Michèle Hansen-Houllard de la commission scolaire, et puisqu'elle faisait partie des membres à nommer par le conseil communal, il s'avère nécessaire de procéder à une nouvelle nomination d'un membre pour la remplacer. Une seule candidature a été présentée au collège échevinal, à savoir monsieur Georges Hoffmann du parti CSV.

Le maire distribue des fiches pour voter par voie de scrutin secret. Résultat : 10x oui, 1 abstention. Monsieur Hoffmann a donc été voté par la majorité des voix.

### **Point 7 : Approbation règlement « Parrainage îlot de verdure »**

Monsieur Beissel passe la parole à l'échevin Raus, qui dit que la commune veut offrir aux habitants la possibilité de devenir marraine ou parrain d'un îlot de verdure, et sensibiliser ainsi la population de pouvoir contribuer activement à l'embellissement des voiries vicinales. Vu qu'un règlement doit déterminer les modalités de parrainage, nous devons voter aujourd'hui ce règlement. Monsieur Jacoby du conseil communal a été si aimable et nous a donné un modèle d'une autre commune qui nous montre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Il précise que la commune ne prend pas en charge, ni les frais d'arrosage, ni les frais pour les plantations, décorations ou clôtures, et que l'îlot de verdure doit être situé dans la rue où la marraine ou le parrain sont enregistrés.

Suivent plusieurs questions des conseillers d'ordre pratique. Monsieur Bingen demande quand est-ce que l'action peut débuter ? Monsieur Beissel lui réplique dès que le conseil communal a procédé au vote du règlement.

Vote unanime.

### **Point 8 : Approbation règlement temporaire d'urgence de circulation <72 heures Munnerëferstrooss à Frisange**

Monsieur Beissel présente le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange, allant du 26.10.20 au 07.11.20 inclus, pour réaliser des travaux de canalisation et un accès pour la future maison communale. Il explique que les feux de signalisation du passage piétonniers existant sont mis sur clignotant pendant la phase de travaux et qu'un ouvrier communal ainsi que notre agent municipal sont sur place pour aider les écoliers à traverser la rue en toute sécurité.

Il demande au conseil communal d'approuver ce règlement temporaire d'urgence pris par le collège échevinal.

Vote unanime.

### **Point 9 : Approbation devis participation communale relative à la mise en souterrain des câbles MT « op der Gëll » à Frisange**

Monsieur Beissel présente le devis portant sur le montant de 61.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/624/221313/20017 « Participation communale relative à la mise en souterrain des câbles électriques moyenne tension op der Gëll à Frisange » un crédit de 61.000€, le bourgmestre demande au conseillers l'approbation de ces travaux.

Vote unanime.

### **Point 10 : Approbation décomptes**

Le maire présente les différents décomptes en question, à savoir :

Rénovation école centrale Frisange : Programme 2018 : 80.000€, dépense effective 66.313,43€

Mise en état « buvette Garer Plaz » : 25.000€, dépense effective 24.281,10€

Travaux bus communal : adaptation ceintures de sécurité : 25.000€, dépense effective 11.337,30€

Travaux voiture de service Atelier communal : 25.000€, dépense effective 21.705,43€

Travaux engin multifonctionnel électrique : 54.990€, dépense effective 50.704,30€

Travaux participation communale relative à la mise en souterrain des câbles électriques moyenne tension : 142.740€, dépense effective 142.740€

Travaux camionnette ordures : 81.900€, dépense effective 81.641,43€

Le conseil communal approuve tous ces décomptes unanimement.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, le bourgmestre soumet au vote les 2 points de l'ordre du jour ajoutés au début de la séance, à savoir 1) Règlement temporaire d'urgence de circulation chantier Robert Schuman-Strooss et 2) Décision quant à un droit de préemption.

### **Point 11 : Approbation règlement temporaire d'urgence de circulation <72 heures Robert Schuman-Strooss à Frisange**

Monsieur Beissel présente le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Robert Schuman-Strooss» à Frisange, pour réaliser des travaux de pose de gaines par la Ponts & Chaussées dans le trottoir devant la maison N°46. Il demande au conseil communal d'approuver ce règlement temporaire d'urgence pris par le collège échevinal.

Vote unanime.

### **Point 12 : Décision quant au droit de préemption – Lieu-dit « Zwischen den Wegen » à Frisange**

Selon une nouvelle circulaire du ministère de l'Intérieur datée du 2.9.2020, c'est le conseil communal entier et non plus juste le collège échevinal qui doit prendre une décision quant à un droit de préemption. Un notaire nous a adressé un courrier concernant la vente de 2 terrains, parcelles n°676/3984 et 677/3985 de la section B de Frisange, pour demander si la commune veut faire usage de son droit de préemption. Ces terrains se situent entre la « Robert Schuman-Strooss » et la « Aaluecht » et « Hoener Wee ».

Cependant, pour pouvoir faire usage de son droit de préemption, une commune doit avoir déjà prévu un projet sur ce même terrain.

La conseillère Hoffmann-Carboni demande comment la commune peut déjà avoir prévu un projet sur un certain terrain si elle n'est informée qu'au moment du conseil communal que ledit terrain est à vendre ? Le maire lui explique que la loi le prévoit ainsi. Ce droit de préemption est intéressant p.ex. s'il s'agit d'un terrain qui est situé juste à côté de l'enceinte scolaire et que la commune prévoit éventuellement un agrandissement de l'école dans le futur.

Là-dessus le conseiller Gaffinet se demande, si telle est la procédure selon la nouvelle loi, s'il ne serait pas opportun d'établir une sorte de liste des parcelles qui présenteraient un intérêt pour la commune, au cas où ces terrains seraient ensuite vendues, l'administration communale pourrait immédiatement saisir l'occasion ? Le bourgmestre répond par la négative. Ce n'est pas possible de planifier quelque chose qui serait éventuellement réalisé par la commune dans 10 ans. Il faut qu'on ait entamé aujourd'hui déjà un projet.

Le conseil communal vote unanimement de renoncer au droit de préemption dans ce cas du lieu-dit « Zwischen den Wegen ».

### **Point 13 : Questions orales au collège échevinal**

1) Question orale posée par la conseillère HOFFMANN-CARBONI : si le gouvernement décide aujourd'hui de nouvelles mesures de protection Covid19 et de nouvelles restrictions, qu'est-ce que le collège échevinal a décidé quant au cours de sport et autres cours et pour l'école ? Le bourgmestre BEISSEL réplique que cette semaine tout est encore organisé comme toujours, mais après les vacances de toussaint il y aura sûrement des adaptations. Lundi prochain le collège échevinal a sa réunion mensuelle avec le personnel communal pour discuter des « problèmes » journaliers et on va en discuter aussi les nouvelles mesures sanitaires. Heureusement nous avons décidé déjà de fermer nos vestiaires du hall sportif.

2) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : prochainement, de nombreuses assemblées générales d'associations devraient se tenir : est-ce que la commune les en

dissuadera-t-elle ? Monsieur BEISSEL répond qu'un employé communal a trouvé un texte ce matin qui indique que si l'association a un chiffre d'affaires annuel de moins de 50.000€, il peut faire son assemblée générale ainsi que le vote par écrit au lieu de rassembler ses membres. L'employé communal va envoyer demain une information dans ce sens à tous les clubs et associations.

3) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : ce serait formidable si le collège échevinal pouvait informer aussi tous les conseillers directement des mesures prises au niveau communal, puisque beaucoup d'habitants s'adressent aussi aux conseillers et non pas à l'administration communale pour poser des questions. Monsieur BEISSEL consent avec lui et lui assure que dorénavant les conseillers reçoivent un email les informant des décisions prises par la commune.

4) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : le forestier d'Orazio a dit dans son rapport au début de la séance, que les mésanges bleues ont connues une forte diminution cette année dû à une pandémie qui a touché justement ces oiseaux. Pour aider les mésanges bleues à survivre, est-ce que des personnes privées ne peuvent pas également accrocher des maisons d'oiseaux et si oui où et comment ?

Le MAIRE lui répond qu'effectivement la commune avait prévu d'installer ou d'accrocher des maisons d'oiseaux mais la crise sanitaire avec le confinement nous a freinés dans notre projet. Nous allons parler au forestier monsieur d'Orazio qu'il nous conseille et nous indique comment on peut impliquer des personnes privées dans notre projet.

5) Question orale posée par le conseiller JACOBY : concerne la mobilité douce : est-ce qu'on ne peut pas demander au ministre Bausch un subside pour la piste de vélo PC6 qui va de Hellange vers Frisange et Aspelt direction Altwies le long de la route nationale N13 ? Puisque le ministre a indiqué que le réseau national sera élargi considérablement et effectivement des travaux dans ce sens ont déjà débuté, ce serait maintenant le moment idéal pour lui demander de contribuer à l'expansion.

Monsieur BEISSEL lui répond qu'on ne sait toujours pas de date exacte quand est-ce que Ponts & Chaussées vont débiter enfin avec leur projet de renouveler la route. Le projet du chemin de vélo le long de la N13 qui relie les 3 villages est inclus dans ce projet de réaménagement de la route qui vient de Mondorf-les-Bains via Altwies et passe par Aspelt, Frisange et Hellange ! Depuis que l'autoroute a été construite, l'Etat nous promet de réaliser l'aménagement de la N13.

6) Question orale posée par le conseiller JACOBY : commerce d'alcool dans la rue « Aaluecht » : régulièrement les habitants de cette rue me demandent ou en en est avec ce projet ? Le MAIRE approuve cette remarque et promet que ce n'est pas oublié ! Dès que notre service technique, qui a beaucoup de travail actuellement, a dessiné des plans concrets et fait les mesurages nécessaires, on va achever les travaux ; au plus tard au printemps 2021 si de la neige éventuelle nous obligerait d'attendre.

7) Question orale posée par le conseiller JACOBY : dans le dernier rapport annuel, Fairtrade Lëtzebuerg n'était pas satisfait de certains points. Est-ce que la commune a quand-même réussi la certification et qu'est-ce que la commune envisage d'améliorer dorénavant ? Monsieur BEISSEL passe la parole à la conseillère HOFFMANN-CARBONI pour répondre. Madame Hoffmann-Carboni explique que la représentante de Fairtrade a été invitée au collège échevinal (lequel elle a aussi assisté) pour en discuter et pour lui expliquer que, le fait de ne pas presser les restaurateurs locaux d'utiliser des produits fairtrade résulte de la crise

sanitaire. Les commerces ont actuellement d'autres soucis que de s'engager à utiliser les produits du commerce équitable, quitte qu'il n'y rien à dire contre une campagne dans ce sens, mais pas momentanément. La dame de Fairtrade Lëtzebuerg nous a rassuré que, le rapport ne devrait pas être mal compris, elle en est bien consciente que la commune s'engage beaucoup. Elle a fait 3 propositions à la commune comment procéder pour inviter le secteur Horesca à participer à utiliser des produits fairtrade. Dès que la situation sanitaire s'améliore, nous allons avancer dans la matière.

Monsieur BEISSEL rajoute encore à l'explication de madame Hoffmann-Carboni que les associations de la commune seront motivées à participer en leur offrant une subvention s'ils nous prouvent qu'ils réalisent quelque chose. Mais nous ne pouvons pas « forcer » le Horesca de collaborer. Ce que nous pouvons encore faire, c'est d'organiser une présentation de Fairtrade et Antigaspi au grand public.

8) Question orale posée par le conseiller AREND : est-ce que nos employés communaux sont équipés pour travailler à la maison, si la crise sanitaire oblige le patron de suivre la consigne gouvernementale du télétravail ? Le BOURGMESTRE acquiesce et il souligne que déjà à l'heure actuelle le personnel communal a pris toutes les mesures nécessaires pour réduire les contacts entre eux, et puisque nous travaillons sur RV le risque de propagation du virus est réduit. Le personnel a accès aux programmes depuis son domicile. Par contre les techniciens doivent se rendre sur les chantiers, ils ne peuvent pas faire du télétravail. Nos ouvriers communaux sont aussi toujours divisés en plusieurs équipes.

9) Question orale posée par le conseiller COURTOIS : depuis 2 semaines, il a y beaucoup de travaux dans le « Hoener Wee » près de l'autoroute sur le bassin de rétention, et cette entreprise a souillé le chemin rural de façon considérable. Est-ce que vous êtes au courant qu'est-ce qui se passe là-bas ? Monsieur BEISSEL doit admettre qu'il n'a pas de réponse à la question. Par contre le conseiller GAFFINET peut informer les conseillers que c'est Ponts & Chaussées qui nettoient l'étang de la boue. Monsieur BEISSEL garantit que, si après le chantier le chemin est sale, il sera nettoyé.

Le bourgmestre souhaite que tout le monde reste en bonne santé et lève la séance à 18h50, en rappelant la date du 25 novembre 2020 pour le prochain conseil communal.